



Perspectives réformées sur le catholicisme romain

Rome et la Réforme

1. Rome et les non-catholiques
2. La situation actuelle
3. Notre appréciation de la nouvelle donne œcuménique

1. Rome et les non-catholiques

Même hors de l'Église catholique, les non-catholiques, hérétiques ou protestants, dépourvus d'après Rome du privilège de la communion avec le Christ, se trouvent placés sous l'autorité ecclésiastique de celle-ci et sous sa juridiction, même si à ses yeux la foi, la charité et les sacrements, dispensés par la grâce, ne leur sont pas destinés. Si leur baptême fut administré jadis par un ministre catholique, ils sont, en quelque sorte, des diocésains hors les murs. L'Église romaine s'accorde donc le droit d'exercer sa juridiction sur tout baptisé. Elle est seule juge pour suspendre l'exercice de ce droit; pourtant, elle n'y renoncera pas. Selon Benoît XIV, le baptême correctement administré par les hérétiques a pour effet de soumettre son récipiendaire aux lois de l'Église. Pie IX rappelait cette règle en 1873 :

« J'accomplis jusqu'au bout l'un de mes devoirs qui m'oblige à dire la vérité à tous, et par conséquent à celui-là même qui n'est pas catholique; car quiconque a été baptisé appartient en quelque sorte et en quelque mesure au pape... »

Ce rappel ne faisait que répéter une affirmation traditionnelle de la théologie catholique, d'après laquelle le caractère baptismal rend toute personne dépendante de l'Église, et d'après laquelle tout baptisé, par l'efficacité inhérente du baptême, est véritablement et absolument soumis perpétuellement à l'Église. C'est ainsi que même les hérétiques appartiennent au pape. « Nous voulons que cela soit connu de tous nos fils, et non seulement ceux qui appartiennent à l'Église catholique, mais aussi tous les dissidents », déclarait le même Pie XI dans l'encyclique *Mortalium Animos*, de 1927.

De son côté, Léon XII avait déclaré :

« Ce que le Christ a dit de lui-même : "J'ai d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie, il faut que je les ramène et elles entendront ma voix", nous nous l'appliquons à nous-même. »

La tradition catholique veut que hors de l'Église romaine il ne puisse y avoir d'Église, mais seulement des sectes. Il ne semble pas que cette position traditionnelle officielle ait été abrogée. Les « frères séparés » forment-ils encore, au regard de Rome, une Église? Rien ne le laisse supposer. En dehors de l'Église (catholique), les hérétiques ne peuvent prétendre former d'Église. Car l'Église véritable est

une! Dans les débats du Concile Vatican I relatifs au même sujet, l'Église (romaine) se prenait non seulement comme supérieure à d'autres, mais encore comme la seule Église. La « colère de Dieu frappe les sectes et les impies », disait-on, selon une interprétation hautement partielle et non fondée de Romains 1.18. Les extraits du discours d'un orateur, l'évêque Martinez, expliquant le dogme catholique rendent la position sans ambiguïté :

« Car il n'y a aucune véritable société religieuse que celle qui, sous un chef unique, avec les mêmes lois et les mêmes sacrements, pratique la vraie religion de Dieu et du Christ. Par conséquent, il n'est pas permis d'appeler société religieuse, si ce n'est l'Église catholique. »

Il s'en suit qu'il n'y a aucune communion au Christ si l'on n'est pas soumis au souverain pontife. Pourrait-on espérer au moins que les hérétiques aient quelque relation invisible et mystique avec le Christ et qu'à défaut d'être membres de l'Église militante (romaine) ils appartiennent de manière invisible à l'Église? C'est là un point de doctrine qui n'avait pas été tranché officiellement avant Vatican II. Selon saint Robert Bellarmin, docteur de l'Église, le plus grand des théologiens après le Concile de Trente :

« Depuis la venue du Christ, il n'y a aucune Église véritable, si ce n'est l'Église chrétienne au sens propre du mot; si les catéchumènes ne sont pas de celle-là, ils ne sont d'aucune. [...]

Si l'on envisage le cas des hérétiques, les choses changent; il n'y a pas d'Église qui ne soit pas l'Église catholique, dont les hérétiques pourraient faire partie, Église invisible qui ne serait point aussi visible. Par ailleurs, les hérétiques ne peuvent appartenir à l'Église catholique, comme les catéchumènes n'y appartiennent pas, du seul fait de leur désir de lui appartenir, car ce désir ils ne l'ont justement pas. Ils sont exclus de l'Église visible et ils ne peuvent pas davantage lui appartenir de manière invisible. Faire partie de l'Église en vertu du seul désir, même implicite, ferait de n'importe qui un membre de l'Église, mais au prix de la dissolution même de la notion d'Église. Un désir qui n'est ni conscient ni manifesté ne peut agréger à l'Église, c'est un désir qui n'existe pas. Les protestants ne peuvent être sauvés en manifestant un tel désir, puisqu'ils ne l'ont même pas! »

Bellarmin a professé la doctrine la plus conséquente, allant jusqu'au bout de la logique, relative au caractère visible de l'Église chrétienne. Si l'Église du Christ est une réalité visible, dans ce cas il faut écarter toute idée d'une appartenance à l'Église véritable qui n'impliquerait pas nécessairement l'idée d'une appartenance à l'Église visible. Bellarmin a combattu tout ce qui mettrait en question la nécessité de cette communion avec l'Église d'ici-bas. Nous avons déjà mentionné la célèbre phrase, attribuée à ce docteur de l'Église :

« L'Église est une assemblée d'hommes aussi visible et tangible que le peuple romain, que le Royaume de France ou que la République de Venise. »

Cette doctrine n'a pas vieilli, en dépit de ce qu'on pourrait appeler « des développements théologiques récents ». Rappelons que nous faisons la distinction entre les positions théologiques individuelles et

la position doctrinale officielle. Des colloques, dialogues et autres symposiums entre protestants et catholiques, s'ils ne sont pas placés sous l'autorité légiférante de Rome, ne changeront en rien la position doctrinale, pour ne pas dire doctrinaire, de Rome. *Mortalium Animos*, de Pie XI, précisait :

« Puisque le corps mystique du Christ, c'est-à-dire l'Église, est un et que ces parties ont entre elles une étroite et ferme connexité comparable à celle des membres d'un corps humain, n'est-ce pas une chose insensée que de prétendre qu'il peut se composer de membres disjointes et dispersés? Quiconque ne lui est pas uni n'est pas membre de l'Église et n'adhère pas au Christ, le Chef de l'Église. Dans cette unique Église du Christ, personne ne peut entrer ni demeurer s'il ne reconnaît et n'accepte dans un esprit de soumission l'autorité et les pouvoirs de Pierre et de ses légitimes successeurs.

On se trompe de route et on déploie de vains efforts si l'on prétend parvenir au salut en dehors de l'Église et en dehors de l'obéissance, ordonnée aux hommes par le Christ, qu'ils lui doivent. Mais ce dogme intangible remonte très haut. Jugeons-en par des propos de Lactance :

“Seule l'Église catholique est gardienne fidèle du culte véritable. Elle est la source de la vérité, le domicile de la foi, le temple de Dieu. Ne pas y entrer ou bien en sortir, c'est renoncer à l'espérance de la vie et du salut. Que l'on cesse de se faire illusion par des discussions obstinées. Il s'agit de la vie, du salut. Or, pour celui qui n'en a pas le souci, ils se perdent, s'éteignent.” (Lactance, Divin. Instit., 4.300, 11-12). »

Lactance parlait des hérétiques de son temps et non des protestants. Cependant, sa position est identique et conforme à la tradition de Rome qui applique aux « hérétiques » issus de la Réforme ce que les Pères de l'Église, et même l'Écriture, ont déclaré au sujet des vrais hérétiques de leurs temps.

Ce qui précède rend suffisamment clair que dans les « choses » chrétiennes on ne peut ni ne doit communier avec les hérétiques. *Mortalium Animos* interdisait toute collaboration avec les protestants, tant que ceux-ci resteront hors de l'Église dont ils sont sortis. Il pourrait être encore moins question d'union avec eux. Car on serait coupable d'ajouter de l'autorité à une fausse religion chrétienne, entièrement étrangère à l'Église du Christ. Nulle part le pape n'évoque la foi chrétienne que professent les protestants. Au contraire, en énumérant les articles de la foi, il insiste sur les dogmes spécifiquement romains, tels que l'Immaculée Conception, l'infaillibilité papale, et s'il avait parlé après 1950, l'Assomption de Marie. Il répudie l'idée que certains dogmes puissent être secondaires et considérés comme facultatifs pour recueillir l'adhésion. Car tout dans l'enseignement de l'Église est essentiel.

« Il faut noter qu'elle n'est pas admissible cette distinction que certains ont voulu introduire entre les dogmes de foi, dont les uns seraient fondamentaux et dont les autres n'auraient pas la même importance, en sorte que les premiers devraient être reçus par tous les chrétiens, tandis qu'au sujet des autres, liberté serait laissée à l'opinion et à la foi de chacun.¹ »

Pour le prince des apologistes romains, le docteur Robert Bellarmin :

¹ *Mortalium Animos.*

« Même si les luthériens et les calvinistes s'accordaient avec nous dans le symbole, on ne pourrait tirer parti de cet accord, car outre cette foi il est requis d'être soumis au chef légitime de l'Église, constitué par le Christ, et d'avoir communion avec ses autres membres. »

Le concile de Florence avait déjà déclaré que :

« Personne ne peut être sauvé s'il n'est pas uni à l'Église et ne demeure dans son unité, quelles que soient les aumônes qu'il fait, fût-ce au prix de son sang versé pour le Christ. »

En assimilant l'autorité de l'Église à l'autorité de la Parole de Dieu, on « interdit de se réfugier dans des subtilités dangereuses »; on ne parlera pas des dogmes révélés dans l'Écriture sur lesquels protestants et catholiques s'accorderaient, du fait qu'ils se soumettent également à l'autorité scripturaire, mais de divergences d'opinions au sujet des dogmes fixés par l'Église ou la Tradition, sans danger de compromettre l'accord acquis au sujet des premiers. Tandis que certains fidèles sont enclins à penser qu'il y a souvent assez de foi et de charité pour qu'une communion spirituelle entre catholiques et protestants soit possible, Rome avec sa logique implacable, marque une distance infranchissable. Le Code de droit canonique (c. 1258.I) interdisait aux catholiques de participer activement au culte protestant :

« Il n'est pas permis aux fidèles (catholiques) d'assister en quelque façon activement ni de prendre part aux cérémonies sacrées des non-catholiques. »

L'Église romaine a toujours fait preuve d'une très grande sollicitude envers les hérétiques et autres schismatiques. Cette sollicitude est due à l'attente du retour de ces derniers comme fils prodiges, qu'elle n'a jamais cessé d'aimer et auxquels on pardonnera les erreurs le jour où les reconnaissant et les abjurant, ils rentreront dans son giron. Elle ne manque pas de paroles affectueuses à leur adresse. Lorsqu'on les considère comme susceptibles de retourner au bercail délaissé, on est indulgent pour leurs égarements. On encourage leur retour par une généreuse charité. Nombre de protestants sont persuadés que l'Église romaine est très compréhensive à leur égard. Les propos paternels du souverain pontife sont là pour les convaincre, sans toutefois comprendre la portée de telles déclarations.

Voici encore selon Bellarmin : « En vérité, que les hérétiques soient des impies, personne ne peut le nier. » Bellarmin affirme que même s'il se trouve de mauvais chrétiens dans l'Église catholique, parmi les hérétiques il n'y en a pas un seul de bon... Grégoire XV, un siècle après la Réformation, instituait la Congrégation de la propagation de la foi, lui assignant comme tâche :

« Les brebis misérablement errantes, qui vont ça et là dans les tristes pâturages de l'infidélité et de l'hérésie et qui boivent les eaux mortelles de la peste, soient replacées dans les pâturages de la foi véritable et de la doctrine salutaire et ramenées aux sources des eaux de la vie. »

Ce langage voulait dire que les païens et les hérétiques seront ensemble l'objet des efforts de la Congrégation de Propaganda fide. Ils sont cités ensemble et se trouvent dans la même condition en ce qui concerne le devoir de l'Église de leur apporter la connaissance du salut. Confirmant l'ordre des Jésuites, Léon XIII les félicitait de « travailler à amener et à ramener les infidèles et les hérétiques à la lumière de la vérité ». C'est sur un fondement théologique solide que repose l'usage constant, en apparence anodin, mais en réalité très significatif, du mot non catholique pour désigner ensemble païens, juifs et protestants. Point de distinction entre ceux qui ignorent Jésus-Christ et ceux qui le confessent. Il ne suffit donc pas d'être chrétien, il faut être catholique. « Ruine de la foi et corruption des mœurs furent les œuvres de la Réforme », disait Léon XIII. L'arbre mauvais porta nécessairement de mauvais fruits. Dans l'Encyclique *Diuturnum illud*, publié en 1881 par Léon XIII, on lit :

« Les fauteurs et les chefs de ce qu'ils appellent la Réformation ont par leurs doctrines nouvelles mené une guerre sans merci ("funditus oppugnaverunt") contre le pouvoir religieux et civil, et cette Réformation a eu pour conséquence des désordres imprévus et des révoltes très audacieuses, surtout en Allemagne. [...] De cette hérésie naquit au siècle dernier une philosophie qui ne mérite pas ce nom, et le droit qu'ils appellent nouveau, et le principe de la souveraineté du peuple, et une licence qui ne connaît pas de borne que beaucoup considèrent comme la seule liberté. De ces maux on en vint à ces pestes qui leur sont toutes proches, à savoir le communisme, le socialisme, le nihilisme, ces fléaux très redoutables et presque mortels pour la société civile... »

Pie X déclarait que les réformateurs n'avaient eu d'autres préoccupations que de ruiner la foi et d'ouvrir la porte à la licence, que leur œuvre fut effectivement ruine de la foi et corruption des mœurs.

Nous arrêterons ici les citations des encycliques, des déclarations pontificales ou des décrets officiels qui, depuis Trente au moins, en passant par Vatican I, et actuellement sous le pontificat de Jean-Paul II, confirment le fait que Rome se considère comme la seule Église du Christ, et ceux qui n'en sont pas membres, bien que coupés de la communion avec le Christ, tombent quand même sous la juridiction spirituelle, voire là où la chose était possible encore, légale et civile du pape. Les récents documents issus de Rome nous semblent clairement poursuivre la longue tradition autocrate de Rome.

Reconnaissons notre dette envers F.J. Leenhard d'avoir réuni ensemble dans sa brochure, remarquable par son érudition, et qui, avec une objectivité à la fois théologique et historique, a laissé de tels textes parler d'eux-mêmes; ces textes nous éclairent suffisamment pour nous avertir des pièges tendus par Rome afin de nous séduire.

« Le fait le plus caractéristique de la situation ecclésiastique actuelle — écrivait Roger Mehl avant Vatican II — est l'existence d'un dialogue permanent entre catholiques et protestants. Et ce dialogue n'est plus simplement polémique comme il l'a été depuis la Réforme. [...] Les termes de "souillures" et "idolâtrie" sont ceux qui reviennent le plus souvent sous la plume de Calvin pour désigner "les assemblées papistes". Et sans doute, à leur tour, les protestants reprochent-ils à l'Église catholique de méconnaître le devoir de tolérance. »

2. La situation actuelle

Quel est le climat actuel depuis la fin du Concile Vatican II? Dans la période post-Vatican II, les principes généraux et les directives pastorales pour le décret (sur l'œcuménisme) ont été explicités dans une série de documents issus du Secrétariat pour la promotion de l'unité chrétienne, ainsi que dans des déclarations papales et dans le Code de droit canon de 1983. La plupart des conférences nationales des évêques et des évêques locaux ou diocésains ont également rendu publiques des directives. L'éventail des activités et des structures œcuméniques, tant officielles qu'officieuses au niveau paroissial, diocésain, national ou mondial, est étonnement riche et varié. Dans tous ces « progrès » œcuméniques, en dépit des faiblesses et des manquements, l'Église de Rome a fait l'expérience d'une série de surprises causées par des événements et des problèmes nouveaux, qui étaient imprévisibles ou non attendus lors du Concile. Sans entrer dans tous les détails, nous donnerons des extraits de certains documents, en réservant pour la fin notre évaluation de ces « percées » œcuméniques.

Depuis Léon XIII, l'Église catholique n'a publié aucun document essentiel sur l'idée de tolérance. En fait, elle a accepté dans une très large mesure cette idée. Ses théologiens ont beaucoup insisté sur la liberté de l'acte de foi et sur le fait que la tolérance ne s'enracine pas nécessairement dans un indifférentisme et dans un individualisme qu'ils continuent à condamner, mais bien dans le respect des créatures créées à l'image de Dieu, respect qui s'apparente à la charité... Cet œcuménisme catholique, selon R. Mehl, observateur lucide et loyal du mouvement œcuménique non romain, ainsi que de ses contrecoups au sein de l'Église romaine, le chanoine Thils le définit de la manière suivante :

« Il y a œcuménisme en un sens général et acceptable pour un catholique, lorsqu'on reconnaît :

a. que la question de la réunion des chrétiens comporte à côté de celle de "retours" individuels un problème théologique concernant les Églises et les confessions séparées comme telles, dont il faut désormais fixer le statut théologique complet;

b. qu'en particulier les Églises ou confessions séparées sont porteuses d'un bien réel et authentique, quoiqu'incomplet et imparfait, bien qu'elles ne devront nullement renier en revenant à l'Église catholique;

c. que ce retour apportera à l'Église catholique un complément véritable, quoique non substantiel. »

Ce texte, commente R. Mehl, représente sans doute la position la plus hardie qui ait été affirmée, de façon tant soit peu officielle, par un théologien catholique romain... Mais... elle est en train de réévaluer sa position à l'égard des confessions non romaines; sans doute si elle reconnaît que ces confessions abritent d'authentiques chrétiens, elle hésite néanmoins à leur appliquer le qualificatif d'Églises. Pourtant, elle reconnaît des éléments d'Église (« vestigia ecclesiae ») en elles. Comme l'écrit le P. C.-J. Dumont : « Toutes séparées qu'elles soient de l'Église, les diverses confessions conservent, dans des proportions et de façons diverses, quelque chose des réalités qui appartiennent en propre à l'Église... » Ainsi que précise le chanoine Thils : « Les

vestigia Ecclesiae ne sont pas n'importe quels biens de la religion chrétienne; ils sont des biens de nature ecclésiastique. »

Bien entendu, ce sont là des réflexions de théologiens qui n'engagent absolument pas officiellement Rome. Elles témoignent néanmoins de l'inquiétude de Rome qui n'ose plus englober dans le terme équivoque d'hérésie toutes les confessions chrétiennes et qui soupçonne que les limites de l'Église du Christ ne coïncident pas nécessairement avec celles de l'Église romaine. Sans doute, les distinguo des théologiens romains ont-ils toujours un caractère juridique et formel; en particulier, les spéculations du P. Congar reposent sur une conception à notre sens erronée de l'Église et de son mystère. L'Église ne saurait être définie pour nous par une succession apostolique, mais par la promesse formelle de Dieu; elle ne peut pas non plus être caractérisée par l'existence d'un sacerdoce ordonné, mais par la prédication effective de la viva vox de l'Évangile. C'est d'ailleurs sur ce critère-là que nos Églises ont toujours fondé le jugement qu'elles portaient elles-mêmes sur le catholicisme. Au plus fort de la tempête, les réformateurs n'ont jamais contesté de façon absolue à l'Église romaine sa qualité d'Église. Voici ce qu'écrivait Jean Calvin :

« Nous ne nions point que les Églises sur lesquelles il [le pape] domine par sa tyrannie ne demeurent des Églises, mais nous disons qu'il les a profanées par son impiété, qu'il les a affligées par sa domination inhumaine, qu'il les a empoisonnées de fausses et méchantes doctrines, et quasi mises à la mort, au point que Jésus-Christ y est à demi enseveli, l'Évangile y est étouffé, la chrétienté y est exterminée, le service de Dieu y est presque aboli; bref, tout y est si fort troublé, qu'il y apparaît plutôt une image de Babylone, que de la sainte cité de Dieu.

Pour conclusion, je dis que ce sont des Églises, premièrement, en tant que Dieu y conserve miraculeusement les restes de son peuple, bien qu'ils y soient pauvrement dispersés; secondement, en tant qu'il y reste quelques marques de l'Église, principalement celles dont la vertu ne peut être abolie, ni par l'astuce du diable ni par la malice des hommes. Mais parce que, d'autre part, les marques que nous avons principalement à regarder en cette dispute [Calvin pense surtout à la prédication de la Parole], en sont effacées, je dis qu'il n'y a point droite apparence d'Église, ni en chaque membre ni en tout le corps.² »

On trouve dans la Confession de La Rochelle, article 28, des affirmations semblables; la Confession des Pays-Bas est plus négative encore et semble désigner l'Église catholique du nom de « fausse Église » qui s'attribue à elle-même plus d'autorité qu'à la Parole de Dieu.

On peut se demander si cette expression « droite apparence d'Église » est parfaitement claire. Elle sous-entend que la réalité substantielle de l'Église ne se manifeste pas de façon intégrale, ni également heureuse, dans les diverses institutions qui portent le nom d'Église et qui le portent légitimement. Calvin ne dit donc pas que l'Église romaine a cessé d'être une Église du Christ, mais que la réalité profonde de l'Église, sa substance mystérieuse, se manifeste en elle de façon particulièrement voilée et impure. Ce qui est en tout cas très net, c'est que l'attention des

² J. Calvin, *Institution*, IV/2.12.

réformateurs ne se porte pas du tout sur les critères que le catholicisme considère comme essentiels (succession apostolique, validité du ministère), mais sur l'acte de témoignage de l'Église, la prédication, l'administration des sacrements, la soumission à la Parole.

C'est du même point de vue que nous devons apprécier l'Église romaine. Le grand problème pour nous reste bien le suivant : l'Église romaine fait-elle connaître le Christ aux hommes comme leur Seigneur et leur Sauveur? Toutes les fois qu'elle le fait, elle participe vraiment à l'Église de la Parole. Là où la Parole retentit, là est l'Église. Nous devons reconnaître l'Église catholique comme une Église de Jésus-Christ aussi fermement que nous dénonçons en même temps ses erreurs, ses hérésies et le péril qu'elle fait assurément courir à la foi évangélique et au dépôt apostolique. Posons-nous un autre question, que nous reproche d'ailleurs l'Église romaine. À ses yeux, la Réforme serait un fait nouveau. Un mouvement sui generis si ce n'est ex nihilo, surgi soudain on ne sait d'où par l'humeur méchante d'un moine augustin, appelé Martin Luther, et le génie, assimilé aux démons, que serait le nommé Jean Calvin. L'explication est bien courte!

Si la Réforme du 16^e a provoqué la rupture avec « l'Église-Mère », il convient de se rappeler que des déchirements douloureux avaient déjà eu lieu bien avant. Qu'on se souvienne de celui de 1054, le schisme entre l'Orient et l'Occident. La rupture effectuée par la Réforme fut, entre elle et le développement médiéval de l'Église, chargée de traditions et de pratiques bibliquement insoutenables. Mais positivement, la Réforme n'a rien fait d'autre que de s'appuyer sur les grands Conciles œcuméniques : Nicée (325), Constantinople (381), Éphèse (431), Chalcédoine (451). De même, elle a puisé à fond chez les Pères apostoliques et ecclésiastiques pré-nicéens, nicéens, post-nicéens, dont Augustin ne fut pas le moindre.

S'il peut exister une légitime succession de tradition ecclésiastique, la Réforme tant luthérienne que calvinienne n'a fait que respecter celle-ci et la remettre au grand jour, tout en la subordonnant à l'autorité des Écritures, ainsi que l'avaient fait les docteurs de l'Église des premiers siècles. Enfin, la Réforme fut principalement ce retour à la source de la foi, à la Bible, pour relire et réappliquer son message sans compromission, à la manière de l'Église naissante avant elle.

Pour le catholicisme, l'Église une et catholique du Christ a au moins un début d'existence dans la communion romaine actuelle. En particulier, la réalisation dans cette communauté d'une eucharistie pleinement valide et la présence en elle d'un magistère qu'assiste l'Esprit sont des principes solides d'unité. Aujourd'hui, le catholicisme note que l'unité déjà réalisée ne suffit pas; l'effort œcuménique est conçu comme devant apporter à tous la réalisation concrète et pleine de la catholicité de l'Église. D'autre part, les autres Églises et Communautés ecclésiales sont considérées comme ayant gardé de nombreux traits de l'authentique communauté du Christ. Toutefois, les divergences sur l'unité subsistent, d'autant plus graves qu'elles risquent de faire perdre les efforts mêmes de rapprochements. Citons certains textes officiels, en particulier tirés des décrets de Vatican II :

« Mais pour établir en tout lieu son Église sainte jusqu'à la consommation des siècles, le Christ confia au collègue des Douze l'office d'enseigner. [...] »

Au moyen de la fidèle prédication de l'Évangile faite par les Apôtres et par leurs successeurs, c'est-à-dire les évêques avec leur chef, qui est le successeur de Pierre, par l'administration des sacrements et par le gouvernement dans l'amour sous l'action du Saint-Esprit, Jésus-Christ veut que son peuple s'accroisse et il accomplit la communion dans l'unité par la profession d'une seule foi, par la célébration commune du culte divin, par la concorde fraternelle de la famille de Dieu. [...]

Tel est le mystère sacré de l'unité de l'Église, dans le Christ et par le Christ, sous l'action de l'Esprit Saint qui réalise la variété des ministères. De ce mystère, le modèle suprême et le principe sont l'unité, dans la Trinité des personnes, d'un seul Dieu Père, Fils en l'Esprit Saint.

Des relations entre les frères séparés et l'Église catholique

Dans cette seule et unique Église de Dieu apparurent dès l'origine certaines scissions, que l'Apôtre réprouve avec vigueur comme condamnables; au cours des siècles suivants naquirent des dissensions plus graves, et des communautés considérables furent séparées de la pleine communion de l'Église catholique, parfois par la faute des personnes de l'une et de l'autre partie. Ceux qui naissent aujourd'hui dans de telles communautés, et qui vivent de la foi au Christ, ne peuvent être accusés de péché de division et l'Église catholique les entoure de respect fraternel et de charité. En effet, ceux qui croient en Christ et qui ont reçu valablement le baptême se trouvent dans une certaine communion, bien qu'imparfaite, avec l'Église catholique. Assurément, des divergences variées entre eux et l'Église catholique sur des questions doctrinales, parfois disciplinaires, ou sur la structure de l'Église, constituent nombre d'obstacles, parfois fort graves, à la pleine communion ecclésiale. Le mouvement œcuménique tend à les surmonter. Néanmoins, justifiés par la foi reçue au baptême, incorporés au Christ, ils portent à juste titre le nom de chrétiens, et les fils de l'Église catholique les reconnaissent à bon droit comme des frères dans le Seigneur. [...]

De même, beaucoup de gestes sacrés de la religion chrétienne s'accomplissent chez nos frères séparés, et, de manières différentes, selon la situation diverse de chaque Église ou communauté, ils peuvent certainement produire effectivement la vie de la grâce, et l'on doit reconnaître qu'ils ouvrent l'entrée de la communion du salut.

En conséquence, ces Églises et Communautés séparées, bien que nous les croyions victimes de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut dont la force dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique.

Cependant, nos frères séparés, soit en particulier, soit réunis dans leurs Communautés ou leurs Églises ne jouissent pas de cette unité³ que Jésus-Christ a voulu dispenser à tous ceux qu'il a régénérés et vivifiés pour former un seul corps en vue d'une vie nouvelle, et qui est attestée par l'Écriture sainte et la vénérable Tradition de l'Église.

3 C'est nous qui soulignons.

C'est en effet, par la seule Église catholique du Christ, laquelle est "moyen général de salut", que peut s'obtenir toute la plénitude des moyens de salut⁴. Car c'est au seul collège apostolique, dont Pierre est le chef, que furent confiées, selon notre foi, toutes les richesses de la Nouvelle Alliance, afin de constituer sur la terre un seul Corps du Christ auquel il faut que soient pleinement incorporés tous ceux qui, d'une certaine façon, appartiennent déjà au peuple de Dieu. [...]

Le Concile exhorte tous les fidèles catholiques à reconnaître les signes des temps et à prendre part active à l'effort œcuménique. [...] Dans l'action œcuménique, les fidèles de l'Église catholique, sans hésitation, se montreront pleins de sollicitude pour leurs frères séparés. [...]

En effet, bien que l'Église catholique ait été enrichie de la vérité révélée par Dieu ainsi que de tous les moyens de grâce, néanmoins ses membres n'en vivent pas avec toute la ferveur qui conviendrait. [...]

D'un autre côté, il est nécessaire que les catholiques reconnaissent avec joie et apprécient les valeurs réellement chrétiennes qui ont leur source au commun patrimoine et qui se trouvent chez nos frères séparés. [...]

Il ne faut pas non plus oublier que tout ce qui est accompli par la grâce de l'Esprit Saint dans nos frères séparés peut contribuer à notre édification. [...]

Pourtant les divisions entre chrétiens empêchent l'Église de réaliser la plénitude de catholicité qui lui est propre en ceux de ses fils...⁵ »

« Le baptême est donc le lien sacramentel d'unité existant entre ceux qui ont été régénérés par lui.⁶ »

C'est donc le baptême, non la foi qui, pour Vatican II, devient le lien, certes sacramentel, mais quand même décisif de l'unité!

Dans *L'Église comprise comme communion*, au chapitre II, sur l'Église universelle et les Églises particulières, nous lisons :

« Pour comprendre le vrai sens de l'application analogique du terme communion à l'ensemble des Églises particulières, il faut avant tout considérer que ces Églises, en tant que "parties de l'unique Église du Christ", ont avec le tout, c'est-à-dire avec l'Église universelle, un rapport particulier "d'intériorité mutuelle", parce que dans chaque Église particulière "est vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique". Pour cette raison, "l'Église universelle ne peut être conçue ni comme la somme des Églises particulières ni comme une fédération d'Églises particulières". Elle n'est pas le résultat de leur communion, mais elle est, dans son mystère essentiel, une réalité ontologiquement et chronologiquement préalable à toute Église particulière singulière. »

4 C'est nous qui soulignons.

5 Vatican II. *Les seize documents conciliaires*. Décret *Unitatis redintegratio*, sur l'œcuménisme, parag. 2, 3, 4, p. 499-504.

6 *Id.*, parag. 22, p. 514.

Le texte renvoie ensuite à plusieurs documents officiels et à de nombreux discours du pape actuel, Jean-Paul II. Plus loin, nous lisons :

« L'universalité de l'Église entraîne d'une part la plus solide des unités et, d'autre part, une pluralité et une diversité, qui ne sont pas un obstacle pour l'unité, mais lui confèrent au contraire son caractère de "communion". Cette pluralité se réfère soit à la diversité des ministères, des charismes, des formes de vie et d'apostolat à l'intérieur de chaque Église particulière, soit à la diversité des traditions liturgiques et culturelles entre les différentes Églises particulières.

La promotion d'une unité qui ne soit pas un obstacle à la diversité, tout comme la reconnaissance et la promotion d'une diversité qui ne soit pas un obstacle à l'unité, mais l'enrichisse, constitue une responsabilité primordiale du souverain pontife pour toute l'Église. Mais l'édification et la sauvegarde de cette unité, qui reçoit de la diversité son caractère de communion, sont aussi de la responsabilité de tous dans l'Église. [...] Avec ceux qui, étant baptisés, portent le beau nom de chrétiens sans professer pourtant intégralement la foi ou sans garder l'unité de la communion sous le successeur de Pierre, l'Église se sait unie pour de multiples raisons. Dans les Églises et communautés chrétiennes non catholiques, il existe en effet de nombreux éléments de l'Église du Christ qui permettent de discerner avec joie et espérance une certaine communion, bien qu'imparfaite » (p. 28).

Dans le commentaire qu'il offre à la *Lettre de la Congrégation pour la Foi*, le Père Damien Sicard, écrit :

« Le thème qu'aborde légitimement ce deuxième chapitre est certainement l'aspect le plus difficile de ceux qu'a choisis de traiter la Lettre et qui continue de mériter "un travail d'approfondissement théologique" » (p. 57). Plus loin, il avoue : « Il est vrai que la Lettre a suscité des craintes, des peurs, des superstitions... » (p. 114).

Dans ce même document, en appendice, apparaît un texte du cardinal Ratzinger sur l'œcuménisme. À notre tour d'avouer que, quelles que soient nos profondes divergences avec Rome, nous n'aurions pas analysé et évalué les efforts œcuméniques actuels autrement que le secrétaire de la Congrégation pour la doctrine de la foi; quel que soit l'arrière-fond doctrinal, voire doctrinaire, de Rome, le cardinal Ratzinger nous donne une leçon d'œcuménisme sérieux, conséquent! Voici quelques extraits significatifs de son discours, que, bien évidemment, les « professionnels » protestants de l'œcuménisme, avec leur présupposition théologique libérale, voueront à l'anathème; à notre avis, la leçon mérite d'être écoutée, même si elle devrait faire l'objet d'une analyse aussi serrée et fidèlement doctrinale des réformés confessants :

« Selon moi, de nombreux problèmes viennent du fait que l'œcuménisme est souvent entendu selon un modèle politique et considéré comme les négociations entre États ou bien entre les partenaires du monde économique. Tout dépend ici de la prudence et de la bonne volonté des partenaires, qui après un certain temps doivent arriver à un contrat, avec des compromis acceptables pour tous. On pense donc que les négociations entre les différentes Églises devraient aboutir au fur et à mesure à des compromis et, au moyen de ceux-ci, parvenir à des contrats sur les différents éléments

de la séparation : doctrine de la justification, ministère, primauté du pape, intercommunion, etc., et déboucher finalement sur un contrat de réunification. Ce modèle est construit sans tenir compte de la spécificité de la réalité de l'Église. On met entre parenthèses le fait que l'Église dépend radicalement de Dieu et l'on oublie que le véritable sujet agissant dans l'Église est Dieu. Seul Dieu peut créer l'ultime et véritable unité ecclésiale : les formes d'unification réalisées par nous ne sauraient s'élever à la hauteur de l'unité sacramentelle et doctrinale. [...] L'œcuménisme réclame de la patience, la vraie réussite de l'œcuménisme ne consiste pas dans des contrats toujours nouveaux, mais dans la recherche commune et persévérante, dans l'humilité qui respecte l'autre, même quand la compatibilité en doctrine ou pratique de l'Église n'est pas encore obtenue; elle consiste dans la disponibilité à apprendre de l'autre et à se laisser corriger par l'autre. [...] Elle consiste dans la disponibilité à pardonner et à recommencer toujours dans la recherche de l'unité et, enfin, dans la collaboration aux œuvres de charité et dans le témoignage du Dieu révélé devant le monde. [...]

Cela étant dit, je peux maintenant passer brièvement au problème de la papauté. Dans ce modèle s'insère aussi une vision dynamique du développement, non seulement de l'unité, mais également des organes de l'unité. Par l'histoire, nous savons bien que le ministère de l'unité, qui selon notre foi est confié à Pierre et à ses successeurs, peut être réalisé selon des modes très différents. L'histoire nous offre des modèles, mais l'histoire, naturellement, n'est pas susceptible de se répéter. Elle nous inspire, mais nous devons répondre aux situations nouvelles » (p. 123ss).

Si nous partageons le souci du cardinal Ratzinger relatif à un sain œcuménisme, étranger aux vains efforts des politiciens et manipulateurs ecclésiastiques, nous nous sommes aussi suffisamment expliqué au sujet de la légitimité de l'institution papale pour refuser d'accepter celle-ci, sans autre, comme modèle d'unité. Le pape modèle de réalisation de l'unité? Hélas! L'Esprit et la Parole, dont on ne souffle mot, sont sacrifiés une fois de plus, ou, en tout état de cause, rendus inopérants ou soumis au magistère papal.

Dans le *Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme*, nous lisons les lignes suivantes :

« Les catholiques gardent la ferme conviction que l'unique Église du Christ subsiste en l'Église catholique qui est gouvernée par le successeur de Pierre et par les évêques qui sont en communion avec lui. Ils confessent que la totalité de la vérité révélée, des sacrements et du ministère, que le Christ a donnée pour la construction de son Église et pour l'accomplissement de sa mission, se trouve dans la communion catholique de l'Église. Certes, les catholiques savent qu'ils n'ont pas personnellement vécu ni ne vivent pleinement des moyens de grâce dont l'Église est dotée. Malgré tout, ils ne perdent jamais confiance en l'Église. Leur foi les assure qu'elle demeure la digne épouse du Seigneur et se renouvelle sans cesse elle-même sous l'action de l'Esprit Saint, jusqu'à ce que, par la croix, elle parvienne à la lumière qui n'a pas de déclin. Quand donc les catholiques utilisent les mots Église, autres Églises, autres Églises et Communautés ecclésiales, etc., pour désigner ceux qui ne sont pas en

pleine communion avec l'Église catholique, on doit toujours tenir compte de cette ferme conviction et confession de foi » (p. 12).

« Au deuxième Concile du Vatican, l'Église catholique s'est solennellement engagée à œuvrer pour l'unité des chrétiens. Le décret Unitatis redintegratio spécifie que l'unité voulue par le Christ pour son Église se réalise au moyen de la fidèle prédication de l'Évangile par les apôtres et par leurs successeurs, les évêques avec leur chef qui est le successeur de Pierre, par l'administration des sacrements et par le gouvernement dans l'amour. Le décret définit cette unité comme consistant dans la profession d'une seule foi, [...] dans la célébration commune du culte divin, [...] dans la concorde fraternelle de la famille de Dieu; cette unité qui, par sa nature même, exige une communion pleine et visible de tous les chrétiens, est le but ultime du mouvement œcuménique. Le Concile affirme que cette unité ne requiert nullement le sacrifice de la riche diversité de spiritualité, de discipline, de rites liturgiques et d'élaboration de la vérité révélée qui se sont développés parmi les chrétiens, dans la mesure où cette diversité reste fidèle à la Tradition apostolique » (p. 14).

3. Notre appréciation de la nouvelle donne œcuménique

Pour l'observateur réformé, ce qui est certainement le cas également pour le romain, il est difficile de distinguer les développements et les changements qui se sont produits après ou à la suite de Vatican II. On peut, quoiqu'avec une certaine prudence, avancer que de tels changements et développements auraient quand même eu lieu, sans doute sous la pression des événements et des situations dans la société moderne.

Mais le Concile a été invité à préciser l'héritage de la foi et à réévaluer la doctrine romaine, dans un monde désorienté tant culturellement que spirituellement. Telle était la situation en 1962, quand commençait la première session du Concile. Mais les changements culturels et intellectuels qui se sont produits après la dernière session, en 1965, vers la fin des années 60 et au début des années 70, étaient d'ampleur et de profondeur beaucoup plus fondamentales, dans un enchevêtrement et une confusion tels que les Pères conciliaires n'avaient pu prévoir avant. En un sens, le Concile fut une belle tentative pour affirmer la foi catholique dans des catégories de pensée mieux adaptées au monde moderne que n'aurait pu réaliser la théologie thomiste ou la scolastique d'antan.

Force nous est de constater que la tentative n'a pas parfaitement réussi due à l'absence d'un consensus véritablement général (*catholique!*). Aucun mode intellectuel et théologique n'y a, pour ainsi dire, prévalu. Le pluralisme caractéristique du monde moderne s'est infiltré jusqu'aux débats et procédures conciliaires. Néanmoins, des reformulations de la foi y furent étonnement unitaires et fermement conservatrices. Le Concile n'a pas profondément varié par rapport à la tradition romaine. On s'était attendu à ce qu'il fût le premier à s'adresser au monde moderne. Il s'est surtout adressé à ses propres rangs.

Nous n'aborderons pas tous les aspects et les dimensions de ce qu'on a appelé des *aggiornamentos*. Ceci nous éloignerait passablement de notre objectif. C'est davantage la dimension œcuménique qui plus particulièrement intéresse l'observateur réformé.

Il est difficile de penser que les nouveaux développements sur la scène œcuménique doivent leur genèse aux travaux du Concile. Assurément, certains d'entre eux allaient se produire quand même, comme réponse donnée à une attente largement exprimée dans le monde chrétien. Certes, nombre de déclarations et de décrets favorisèrent les relations et le dialogue œcuméniques. Mais la dimension œcuménique, telle que la saisissait une certaine aile du protestantisme non réformé, n'a pas été la priorité des préoccupations conciliaires. Malgré la courtoisie du nouveau langage, en elle-même bien appréciée, l'illusion de ceux qui voulaient foncer en avant vers la direction de l'unité fut trop grande; elle avait confondu quelques faibles brises avec le souffle puissant de l'Esprit, qui, seul, pourrait réaliser l'unité ou préparer le terrain encombré par tant d'obstacles. Certains protestants, parmi les plus naïfs, avaient cru que l'heure avait sonné de la protestantisation de Rome! Ils s'imaginaient discerner dans quelques modifications liturgiques, dans l'abandon des fastes ornementaux, dans les célébrations de la messe en langue nationale et non plus en latin, les indices annonçant un profond changement de la vénérable institution romaine. Ils appréciaient la place que Rome accordait aux « laïcs ». Ils approuvaient la définition de l'Église comme « peuple de Dieu », la collégialité revalorisée, fait prémonitoire de la prochaine, quoique lente, disparition de la hiérarchie ecclésiastique...

Ils furent amèrement déçus sur toute la ligne. En fait, ils n'avaient observé que le dépouillement par l'Église de ses vieux habits d'ultramontanisme; effectivement, le style de piété à l'italienne, une bureaucratie centralisée, un sacerdotalisme à outrance, avaient été nécessaires pour l'Église romaine vers la fin du 19^e siècle; ils l'avaient préservé des courants libéraux et des violents assauts d'un esprit laïque très agressif. Mais vers le milieu du siècle suivant, ces courants s'étaient passablement affaiblis, et les conditions dans lesquelles l'ultramontanisme avait été favorisé n'y étaient plus les mêmes. Ainsi, à mesure que la couche épaisse de l'italianisme se dissipait, un vieux terrain familier se mit à émerger; le dernier Concile accorda la priorité, dans ses préoccupations œcuméniques, aux vieilles Églises orientales. Les Pères réunis en 1962 n'ont nullement songé à se rapprocher de la Réforme; ils ont pensé redécouvrir et redéfinir la nature universelle de l'Église catholique elle-même, en se rapprochant des Églises d'Orient.

Le Concile a cherché à exprimer la foi chrétienne en admettant les différences locales, culturelles et ethniques légitimes, en distinguant ce qui est temporaire de ce qui est de valeur plus durable, voire permanente, dans les affaires humaines, et à faire émanciper la religion et la piété de l'emprise quasiment démentielle que la société sécularisée exerce sur les mœurs de nos contemporains. Il a également cherché à activer l'apostolat du laïcat dans cette même société radicalement sécularisée, tout au moins jusqu'à la récente, étonnante et virulente apparition du fondamentalisme islamique.

Si des protestants se sont trompés dans leurs espoirs naïfs quant à des changements radicaux dans les priorités catholiques, en prenant les signes nouveaux de charité et d'amour fraternel pour la restructuration organique à laquelle ils s'attendaient, ils se sont surtout trompés dans leurs propres présuppositions œcuméniques. Ils ont sans doute oublié que la Réforme et Rome ont une conception fondamentalement différente de l'Église. Or, à cet égard, peu importent les accommodements, sinon les concessions que Rome fait en vue d'un accord sur l'eucharistie ou sur la nature du ministère, ou autres, du fait que la cause fondamentale, pérenne, de la division organique entre Rome et la Réforme

reste la doctrine de l'Église elle-même. C'est là un point crucial, parce qu'il ne s'agit pas de quelque chose comme d'une obsession obscure ou périmée dans le seul périmètre de la hiérarchie romaine, mais au sujet des moyens mêmes dont la vérité se sert pour se révéler et pour se faire authentifier.

Pour Rome, comme pour d'autres Églises non réformées, le Christ a confié la vérité qui le concerne à un corps, à l'Église, laquelle, sous la direction immédiate du Saint-Esprit, est préservée de manière infaillible lorsqu'il s'agit de discerner collectivement cette même vérité. Or la Réforme refuse toute infaillibilité à l'Église. Le Saint-Esprit n'a accordé l'infaillibilité qu'aux auteurs bibliques seulement, en vue de la rédaction et de la transmission des saintes Écritures. Églises et conciles (de même que synodes réformés!) peuvent se tromper et se sont trompés au cours de vingt siècles d'histoire.

La Constitution dogmatique *Lumen gentium* de Vatican II répète sans la moindre nuance l'infaillibilité de l'Église. Ce que l'Église dit n'est pas parole d'hommes, mais parole de Dieu. Selon *Lumen gentium*, le pape parle infailliblement lorsqu'il parle collectivement; il est inséparable de la totalité du mouvement du peuple de Dieu et il articule le consensus de tous les fidèles. Vatican II n'a pas apporté un enseignement nouveau, original, sur l'ecclésiologie catholique, un enseignement dogmatique différent de la doctrine traditionnelle. La question de l'infaillibilité n'a pas été éliminée, ce qui ne pouvait pas manquer de troubler les protestants les plus enthousiastes du mouvement œcuménique. Ces derniers auraient dû cependant être avertis de longue date de ces positions romaines! Toutefois, nous devons souligner que c'est moins l'infaillibilité du pape qui fait problème pour le rapprochement entre Rome et la Réforme, que la prétention romaine d'être, elle, l'Église infaillible. Le Concile a souligné et a réaffirmé cette position dans *Lumen gentium* avec une clarté et une précision qui ne laissent aucune équivoque. S'il en est ainsi, comment considérer le Concile pour avoir fait un pas en avant vers l'unité? Car œcuménisme aussi bien chez les protestants que chez les romains signifie bien marche vers l'unité.

Le Concile aurait réussi à développer un sentiment de fraternité entre divers corps chrétiens, si des déclarations et des directives ultérieures n'étaient pas venues contredire l'esprit conciliaire.

Le plus grave problème pour l'Église de tous les âges est la difficulté qu'elle éprouve, par voie de ses conducteurs, à déterminer ce qui est essentiel et à relativiser ce qui est secondaire, ce qui n'est qu'un mode passager pour l'interprétation de la foi. Par moments, au cours de l'histoire de l'Église, le problème de l'interprétation a été tellement confus qu'on aurait pu penser que le christianisme ne possédait aucun élément de foi qui fût pérenne! Notre époque est, hélas, tristement privilégiée à cet égard... À notre avis, l'on devrait au moins apprécier, chez les évêques du Concile, leur souci de souligner et de préserver l'élément permanent de la foi, même selon des critères romains.

Nous n'avons pas cherché à faire une approche et une étude analytique de cette dimension abordée par le Concile. Ce ne sont pas les différents chapitres, décrets et déclarations, qui devraient nous éclairer sur le nouveau climat œcuménique, mais la position romaine traditionnelle, qui, comme nous l'avons dit, n'a pas varié. Nos remarques ont exprimé ce que nous pensons du souci œcuménique de Rome.

Nous concluons cet article en examinant le *Directoire* récent (1993) sur la pratique œcuménique.

Dans le quatrième chapitre, nous lisons des directives concrètes qui sont présentées comme des « repères », mais que les protestants pourront ressentir autrement : « Je reconnais que sur le plan de la discipline, certains passages peuvent décevoir les autres Églises... », écrivait Mgr Jean Vilnet. En effet, trois points font question, même si on les situe dans le climat général du texte.

Concernant le sacrement du baptême, il est certainement humiliant pour nous d'apprendre qu'à la place de parrain et marraine demandés par des parents nous, les protestants, n'aurons droit qu'à un strapontin de « témoins », garanti par de vrais parrain et marraine, catholiques, eux. La même réserve n'existe pas pour les Églises catholiques orientales et orthodoxes.

Sur la prière en commun, les célébrations œcuméniques, les rencontres fraternelles et les animations festives, activités que le *Directoire* encourage, rien à dire ou à interdire. Une précision toutefois, à laquelle on s'attendait, puisqu'elle concerne le partage sacramentel, spécialement celui de l'eucharistie : concélébration et hospitalité sont normalement exclues entre catholiques et protestants. Mais, « pour la liturgie eucharistique catholique, l'homélie, qui fait partie de la liturgie elle-même, est réservée au prêtre ou au diacre... » Autrement dit, ni pasteur ni personne, s'il est par exemple protestant, ne pourront plus prêcher dans le cadre d'un service œcuménique avec célébration eucharistique. Il n'y aura plus qu'à renoncer aux sacrements si l'on veut confier la prédication à un ministre d'une autre Église.

Au sujet, enfin, des mariages mixtes, les directives du *Directoire* sont contradictoirement tissées de confiance et de méfiance :

« Les mariages mixtes présentent souvent des difficultés pour le maintien de leur foi.
[...] Bien que les époux aient en commun les sacrements du baptême et du mariage, le
partage eucharistique ne peut être qu'exceptionnel. »

On appelle à la communion et on prive du moyen de la fortifier, on appelle à vivre dans le même amour sans pouvoir partager le même pain et, à force de faire chambre à part, on pourrait habiter deux maisons...

Toutes les contradictions du *Directoire* sont résumées dans les formules inconciliables et juxtaposées du long chapitre sur la « communion de vie et d'activité spirituelle parmi les baptisés ». Tel est le double fait, « la communion réelle dans la vie de l'Esprit... » On se demande comment une communion dans la vie de l'Esprit peut être en même temps « réelle et incomplète ». Est-ce que l'Esprit n'est pas complet s'il ne souffle pas de Rome? N'y a-t-il pas de salut hors de là?

Le branle-bas dans le Landernau œcuménique protestant fut grand à la lecture du *Directoire*. *Réforme*, hebdomadaire protestant, lui a consacré des lignes exprimant d'amères déceptions...

« La mission de rassembler les chrétiens nous vaut cette émission "en direct" du Conseil pontifical pour l'unité, dans la lancée des documents du deuxième Concile du Vatican, spécialement *Lumen gentium* et *Unitatis redintegratio*, le fameux décret sur l'œcuménisme. Presque trente ans nous en séparent et, depuis, les positions et les orientations de Rome ont été confirmées par le code de droit canonique pour l'Église latine. [...] Nous sommes donc parfaitement informés, sans intermédiaires ni

circonvolutions; la piste est tracée. Nous saluons la persévérance et l'espérance dont témoigne le *Directoire* qui consacre la majorité de sa centaine de pages à dire aux catholiques : l'unité chrétienne reste une urgence, [...] le mouvement œcuménique nous concerne tous, il n'est pas pour les autres chrétiens seulement, la vocation de nous rassembler et comprendre n'est pas matière à option, mais "ardente obligation". [...] La recherche de l'unité des chrétiens appartient à la vocation essentielle de l'Église catholique en laquelle s'est d'ailleurs maintenue la plénitude de l'Église du Christ. [...] C'est le décret même de 1964 sur l'œcuménisme : "Nous croyons que cette unité subsiste de façon inamissible dans l'Église catholique". [...]

Dès lors, tout était dit et reste à redire, le raisonnement logique étant celui-ci : puisque l'Église catholique a reçu, et elle seule, vocation et responsabilité de conduire les chrétiens à l'unité avec l'aide de l'Esprit Saint, cette recherche la concerne et la mobilise en premier lieu. Elle garde cette priorité, cette antécédence, pour ne pas dire cette préséance ou cette supériorité, qui lui interdit en fait de se mettre sur le même rang que les autres et, par exemple, d'adhérer simplement au Conseil œcuménique des Églises. Il faudra certes souligner l'importance du COE pour le mouvement œcuménique et la situation actuelle des rapports entre l'Église catholique et ce même Conseil et encourager tout ce qui dans l'Église catholique concerne l'organisation du service de l'unité des chrétiens. Délégués diocésains, commissions et secrétariat, structures œcuméniques, instituts, sociétés et organisations, le tout coiffé par le Conseil pontifical; on est béat d'admiration devant cette organisation qui rappelle les grandes institutions internationales. Tous les moyens stratégiques et tactiques sont mis en œuvre; structures à tous les niveaux, nécessité de la formation œcuménique des fidèles et des ministres ordonnés, dans les facultés ecclésiastiques et les universités catholiques. »

Dans les pages du même hebdomadaire, André Dumas s'interroge :

« Est-ce un Directoire sur la communion ou sur l'exclusion? À la lecture des 218 paragraphes du Directoire [...] approuvé par le pape Jean-Paul II le 25 mars 1993, on reste étonné que tant de belles paroles sur la communion débouchent sur tant d'interdictions de sa pratique. Mais parlons tranquillement de ces choses, pour lesquelles j'emploierai plus volontiers le mot faiblesse que le mot erreur, à la façon d'Oscar Cullmann. [...] Les catholiques considèrent comme une faiblesse théologique le manque de succession apostolique, détenue chez les romains par le collège des évêques, successeurs des apôtres, présidé par le pape, successeur de Pierre. [...] Et nous, nous considérons comme l'une des faiblesses théologiques du catholicisme romain d'avoir enfermé la succession apostolique dans une succession d'ordinations, au lieu de l'avoir fondamentalement liée à la fidélité au message des apôtres.

Le véritable œcuménisme consiste sans doute à vouloir vivre avec les autres Églises en communion, malgré ce que nous considérons comme leurs provisoires faiblesses théologiques. L'œcuménisme consiste à tailler des brèches dans les murs, au lieu de poser de nouveaux verrous sécuritaires. Mais la vie de communion avance plus vite que les nouvelles serrures. »

Le professeur Dumas ne fait-il pas, une fois encore, preuve d'un optimisme naïf?

Ces lignes ont exprimé la douloureuse déception des œcuménisants protestants, déception de ceux qui ont pensé que l'œcuménisme avec Rome était une espérance réalisable au prochain tournant de la marche œcuménique. Nos coreligionnaires se sont lourdement trompés. Les choses sont bien allées, plus ou moins, dans le bon sens au départ. Mais ils constatent à présent, peu à peu, que la hiérarchie romaine n'a pas suivi. Ils ont essuyé un camouflet. Mais comme il est toujours difficile de renoncer à ses désirs quand la réalité ne les cautionne pas, ils ont persévéré dans leur œcuménisme de paroisse à paroisse, de prêtre à pasteur. Ils ont pensé naïvement que le peuple des fidèles aurait raison de la Curie. Même après le *Directoire*, cette attitude perdure. Or, ainsi qu'on l'a relevé, le texte ne frise pas simplement l'absurde, mais encore le mensonge. Rome, avec son double langage, veut faire croire à sa bonne foi dans ce domaine. Combien de temps faudra-t-il encore pour que les Églises issues de la Réforme ouvrent les yeux? Le pape ne peut vous servir d'autre menu que celui que les protestants supportent si mal dans son *Directoire*. S'il le faisait, il ne serait plus le chef visible de son Église (romaine). Et il est bien clair que l'Église romaine ne se laissera jamais aller à de telles inconsistances. Elle a l'art de récupérer, en y mettant le temps, sa diplomatie, ainsi que son autorité, les groupements déviants.

Dans sa récente Lettre aux évêques, approuvée par le pape, le cardinal Ratzinger écrit :

« L'Église est sacrement du salut. L'eucharistie est source et force créatrice de communion entre les membres de l'Église précisément parce qu'elle unit chacun d'eux avec le Christ lui-même. L'Église est une réalité ontologiquement et chronologiquement préalable à toute Église particulière. L'Église-mystère, une et unique, selon les Pères précède la création. »

La Lettre part de l'expression « corps des Églises » pour parler « analogiquement de communion d'Églises, d'une Église Tête des Églises, [...] d'un évêque Tête du Corps ou Collège des évêques qui est le Pontife romain ».

L'Église catholique, qu'on le veuille ou non, reste romaine. Elle continue à obéir à sa tradition et au magistère plutôt qu'à l'Esprit et à la Parole. Mais *le salut en direct* n'est manifestement pas chez elle. Il est temps que la Réforme en tienne concrètement compte.

Aaron Kayayan, pasteur

Perspectives réformées sur le catholicisme romain. Perspectives Réformées, Palos Heights, 1994.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

www.ressourceschretiennes.com



2015. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0)